



**PROVINCE DU QUÉBEC
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-
CARIGNAN**

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DES MEMBRES DU
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-
CARIGNAN TENUE LE JEUDI 22 JANVIER 2009 À 19H00 À L'HÔTEL DE
VILLE DE RICHELIEU.**

Étaient présents :

Monsieur Normand Houle, président, Ville de Chambly
Madame Louise Bisailon-Marcil, vice-présidente, Ville de Carignan
Monsieur Donald Pelchat, administrateur, Ville de Richelieu
Monsieur Michel Lavigne, administrateur, Ville de Richelieu
Monsieur Ken Moquin, administrateur, Ville de Chambly
Monsieur Jean Guy Legendre, administrateur, Ville de Carignan

Étaient également présents :

Madame Louise Boucher, secrétaire-trésorière, Société Gestrans
Madame Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe, Société Gestrans
Monsieur Jacques Deslauriers, Société Gestrans
Monsieur David Viannay, Société Gestrans
Madame Geneviève Legault, Société Gestrans

***Le quorum étant constaté, la réunion du Conseil Intermunicipal de
Transport Chambly-Richelieu-Carignan est déclarée régulière et constituée.***

Monsieur Normand Houle agit en qualité de président de l'assemblée.
Madame Louise Boucher agit en qualité de secrétaire-trésorière.

L'assemblée a pour but :

- 1 Les résolutions et/ou règlements concernant :
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du 22 janvier 2009;
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 décembre 2008;
 - 1.3 Adoption des comptes à payer du mois de décembre 2008;
 - 1.4 Résolution concernant le projet vente et perception – Gestrans;
 - 1.5 Élection des officiers;
 - 1.6 Résolution pour offre de service – Nouveaux dépliants d'horaire;
 - 1.7 Résolution pour changement d'horaire;
 - 1.8 Résolution concernant le Sommaire exécutif – Plan de développement Fonds Vert.
- 2 Suivi de la réunion du 15 décembre 2008 :
 - 2.1 Proposition d'un service entre deux arrêts;
 - 2.2 Épinglettes CRC – coût.
- 3 La situation financière au 31 décembre 2008.
- 4 Le rapport sur les opérations
 - 4.1 Identification de l'endroit le plus approprié pour l'installation d'un abribus à Carignan;
 - 4.2 Demande d'ajout d'un départ le matin et le soir sur le circuit 19;
 - 4.3 Affichage des arrêts.
- 5 Correspondance
Correspondance reçue :
 - 5.1 Municipalité de Marieville – 2008-11-20 / réf. : Délégation de compétence en matière de transport en commun pour l'année 2009;



- 5.2 Municipalité de Saint-Mathias – 2008-12-12 / réf. : Résolution numéro 08-12-23531 (9.1) – Adoption de l’entente de service de transport en commun pour l’année 2009;
- 5.3 Ville de Carignan – 2008-12-12 / réf. : Emprise ferroviaire – Territoire de Carignan;
- 5.4 Ministère des Transports du Québec – 2009-01-5 / réf. : Avance de subvention – Projet d’acquisition d’un système intégré de vente et perception;
- 5.5 Communauté métropolitaine de Montréal – 2009-01-9 / réf. : Dossier du financement et de la gouvernance des services de transport en commun métropolitain.

Correspondance envoyée :

- 5.6 Agence métropolitaine de Transport – 2008-12-18 / réf. : CIT CRC – Amélioration de service – Règlement n° 03-2008 – Modifications et ajouts de service.

6 Ajouts à l’ordre du jour :

- 6.1
- 6.2
- 6.3

7 Varia :

- 7.1
- 7.2
- 7.3

8 Lieu et date de la prochaine assemblée régulière

9 Levée de l’assemblée.

1.1 2009-001 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR DE L’ASSEMBLÉE DU 22 JANVIER 2009

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé par : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L’unanimité

D’adopter l’ordre du jour avec les modifications suivantes :

- 4.3 Affichage des arrêts.
- 6.1 Résolution adoptant l’entente avec Saint-Mathias;
- 6.2 Avis de motion 01-2009;
- 6.3 Avis de motion 02-2009;
- 6.4 Résolution circuit 23;
- 6.5 Clause carburant.
- 7.1 Cartes à puces;
- 7.2 Avis juridique – Propriété intellectuelle;
- 7.3 Système d’aide à l’exploitation.

ADOPTÉE

1.2 2009-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 15 DÉCEMBRE 2008

Il est proposé par : Monsieur Michel Lavigne
Appuyé par : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L’unanimité

D’adopter le procès-verbal de l’assemblée régulière du 15 décembre 2008, avec la modification suivante :

- ❖ Ajouter le point 7. Varia
- ❖ Ajouter aux points 9 et 10 le proposant et l’appuyant.

ADOPTÉE



1.3 2009-003 RÉSOLUTION CONCERNANT LES COMPTES À PAYER DU MOIS DÉCEMBRE 2008

Madame Murielle Allatt, directrice générale adjointe, dépose un nouveau tableau de comptes à payer. Elle présente les comptes à payer pour le mois de décembre 2008.

Il est proposé par : Monsieur Michel Lavigne
 Appuyé par : Monsieur Ken Moquin
 Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser les comptes à payer, ci-après, pour le mois de décembre 2008 :



LISTE DES COMPTES À PAYER MODIFIÉE

MOIS DE DÉCEMBRE 2008

MOIS	NOMS	DESCRIPTIONS	# FACTURE	MONTANT	TOTAL	NO. CHEQUE
Décembre	Veolia Transport	Ajustement facture novembre	C-VT01301108	(9 972,29 \$)		
Décembre	Veolia Transport	Services de décembre 08	VT01-311208	331 892,72 \$	321 920,43 \$	1980
		Annulé				1981
Décembre	Imprimerie Pierre Clermont Inc.	Cartes Inspecteurs	11857	20,32 \$		
Décembre	Imprimerie Pierre Clermont Inc.	Cartes mensuelles jan et fevrier	11867	1 236,10 \$		
Décembre	Imprimerie Pierre Clermont Inc.	Cartes mensuelles jan et fevrier St-Jean	11868	434,71 \$		
Décembre	Imprimerie Pierre Clermont Inc.	Livrets 10 passages St-Jean	11885	451,50 \$		
Décembre	Imprimerie Pierre Clermont Inc.	Livrets 10 passages	11886	1 557,68 \$	3 700,31 \$	1982
Décembre	Taxi Chambly Enr	T-19 Service décembre	T-19 311208	476,00 \$		
Décembre	Taxi Chambly Enr	T-45 Service décembre	T45-311208	1 258,00 \$	1 734,00 \$	1983
Décembre	M. Normand Houle	Réunion 15 décembre 08	20081127	285,22 \$	285,22 \$	1984
Décembre	M. Michel Lavigne	Réunion 15 décembre 08	20081127	148,16 \$	148,16 \$	1985
Décembre	M. Donald Pelchat	Réunion 15 décembre 08	20081127	148,16 \$	148,16 \$	1986
Décembre	M. Jean-Guy Legendre	Réunion 15 décembre 08	20081127	148,16 \$	148,16 \$	1987
Décembre	Mme Louise Bisailon	Réunion 15 décembre 08	20081127	148,16 \$	148,16 \$	1988
Décembre	Journal de Chambly	Grille Tarifaire 2009	F-124278	809,31 \$		
Décembre	Journal de Chambly	Règlement 03-2008	F-124284	253,96 \$		
Décembre	Journal de Chambly	Avis réunion 15 décembre 2008	F-124517	52,19 \$		
Décembre	Journal de Chambly	Avis réunion 22 janvier 2009	F-124920	52,19 \$	1 167,65 \$	1989
				329 400,25 \$	329 400,25 \$	
Décembre	Société Gestrans	Politiques et Règlements	F106-00666	5 643,75 \$		
Décembre	Société Gestrans	Plan de développement	F106-00669	5 643,75 \$		
Décembre	Société Gestrans	Messageries /timbres et copies	F106-00683	1 820,61 \$		
Janvier	Société Gestrans	Gestion Janvier 09	F106-00696	24 174,05 \$		
Janvier	Société Gestrans	Hébergement et maintenance site web	F106-00697	620,81 \$	37 902,97 \$	1990

Monsieur Michel Lavigne, administrateur, demande des explications pour la facture F106-00666. Madame Louise Boucher et madame Murielle Allat donnent les explications sur la facture F106-00583.

ADOPTÉE

1.4 2009-004 RÉSOLUTION CONCERNANT LE PROJET VENTE ET PERCEPTION - GESTRANS

CONSIDÉRANT que l'implantation et la mise en service du projet Vente & Perception demanderont plusieurs heures de travail;

CONSIDÉRANT que le Conseil reconnaît que les tâches reliées à la mise en service du projet Vente & Perception ne sont pas incluses dans le contrat de Société Gestrans;

CONSIDÉRANT qu'une ressource additionnelle s'avère nécessaire pour le projet Vente & Perception;

CONSIDÉRANT que les frais reliés à cette ressource additionnelle ont déjà été approuvés par le budget 2009;

CONSIDÉRANT que les frais de cette ressource additionnelle seront partagés entre le CIT Chambly-Richelieu-Carignan, le CIT Le Richelain, le CIT Roussillon et l'OMIT Ste-Julie, à parts égales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'assurer de l'utilisation de cette ressource;



POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Michel Lavigne
Appuyée de : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L'unanimité

D'accorder à Société Gestrans un montant annuel, pour le CIT Chambly-Richelieu-Carignan, de 25 000 \$ (excluant les taxes) pour les frais de la ressource additionnelle pour l'implantation et la mise en service du projet Vente & Perception.

ADOPTÉE

1.5 2009-005 ÉLECTION DES OFFICIERS

CONSIDÉRANT l'obligation d'effectuer l'élection des officiers pour l'année 2009;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé de : Madame Louise Bisailon-Marcil
Et résolu à : L'unanimité

De nommer monsieur Normand Houle président du Conseil d'administration du CIT CRC. Monsieur Norman Houle accepte la nomination.

Il est proposé par : Monsieur Jean-Guy Legendre
Appuyé de : Monsieur Michel Lavigne
Et résolu à : L'unanimité

De nommer madame Louise Bisailon-Marcil vice-présidente du Conseil d'administration du CIT CRC. Madame Louise Bisailon-Marcil accepte la nomination.

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé de : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L'unanimité

De nommer madame Louise Boucher secrétaire-trésorière du Conseil d'administration du CIT CRC. Madame Louise Boucher accepte la nomination.

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé de : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L'unanimité

De nommer madame Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe du Conseil d'administration du CIT CRC. Madame Murielle Allatt accepte la nomination.

ADOPTÉE

1.6 2009-006 RÉOLUTION POUR OFFRE DE SERVICE – NOUVEAUX DÉPLIANTS HORAIRES

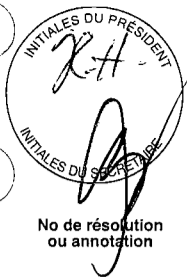
CONSIDÉRANT QUE le CIT CRC doit faire, prochainement, une nouvelle impression d'horaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite produire ses horaires de service sur forme de dépliant comme le CIT Roussillon;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé par Société Gestrans pour la conception de ses nouveaux horaires ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Michel Lavigne
Appuyé de : Madame Louise Bisailon-Marcil
Et résolu à : L'unanimité



D'adopter l'offre de service déposée par Société Gestrans pour la production de nouveaux horaires pour un montant maximum de 8 340 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE

1.7 2009-007 RÉSOLUTION POUR CHANGEMENT D'HORAIRE

CONSIDÉRANT le règlement 03-2008, établissant des modifications et ajouts de services pour l'amélioration du service;

CONSIDÉRANT les demandes de la clientèle qui souhaite une meilleure répartition dans le temps de certains de nos départs au TCV;

CONSIDÉRANT la volonté de Conseil de satisfaire la clientèle;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Michel Lavigne
Appuyé par : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser les modifications suivantes :

- ❖ De retarder le circuit 100, en provenance du TCV, de 15h08 à 15h12;
- ❖ De retarder le circuit 100 de 15h40 à 15h44.

ADOPTÉE

1.8 2009-008 RÉSOLUTION CONCERNANT LE SOMMAIRE EXÉCUTIF – PLAN DE DÉVELOPPEMENT FONDS VERT

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports du Québec qui désire recevoir un sommaire exécutif du plan de développement Fonds vert du CIT Chambly-Richelieu-Carignan;

CONSIDÉRANT QUE le CIT CRC a déjà mandaté Société Gestrans pour produire ce document;

CONSIDÉRANT le dépôt du document réf. : #015-P020497-200, par Société Gestrans;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Ken Moquin
Appuyé par : Monsieur Michel Lavigne
Et résolu à : L'unanimité

D'approuver le sommaire exécutif du plan de développement Fonds Vert du CIT Chambly-Richelieu-Carignan afin de le transmettre au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2 SUIVI DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2008

2.1 PROPOSITION D'UN SERVICE ENTRE DEUX ARRÊTS

Monsieur Jacques Deslauriers, directeur général adjoint aux opérations, explique que certains CIT ont une politique concernant un service d'arrêt entre deux arrêts. Il explique que la STM a une telle politique, qui s'adresse aux femmes et aux personnes âgées. Ce service est offert à partir de 19h30 de septembre à avril et à partir de 21h00 de mai à août. Le CIT des Laurentides a, aussi, une politique de la sorte, qui dit que les chauffeurs doivent arrêter où le client le désire après 20h00.



Le Conseil demande à Gestrans de produire une politique du même style que celle de la STM.

2.2 ÉPINGLETTE CRC – COÛT

Monsieur Jacques Deslauriers, directeur général adjoint aux opérations, dépose un document de soumission, pour l'achat d'épinglette à l'effigie du CIT CRC.

2009-009 RÉSOLUTION CONCERNANT LA PRODUCTION D'ÉPINGLETTE À L'EFFIGIE DU CIT CRC

CONSIDÉRANT QUE le CIT CRC désire avoir des épinglettes à son effigie;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun de pouvoir en remettre à certaines personnes, qui seront définies lors d'une prochaine assemblée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé par : Madame Louise Bisailon-Marcil
Et résolu à : L'unanimité

D'autoriser la production d'épinglettes, à concurrence de 250 épinglettes, pour un montant maximum de 1 362,50 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE

3 SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Madame Murielle Allatt présente les états financiers au 31 décembre 2008.

Monsieur Michel Lavigne, administrateur, demande de vérifier la dépense relative au site Internet. Madame Allatt mentionne qu'elle fera le suivi.

Un surplus de 472 355 \$ est prévu incluant l'appropriation de surplus de 314 513 \$, le tout sujet aux confirmations à venir de l'Agence métropolitaine de transport et du ministère des Transports du Québec.

4 RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS

Monsieur Fernandez, représentant de Véolia, était présent pour cette section.

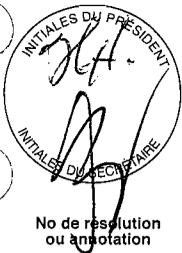
Monsieur David Viannay, directeur soutien aux opérations, présente le rapport des opérations :

- ◆ Pour décembre 2008, nous notons une augmentation d'achalandage de l'ordre de 13,20 %;
- ◆ Pour l'année 2008, nous notons une augmentation d'achalandage de 9,82 %;
- ◆ Pour le mois de décembre 2008, il y a eu huit plaintes et quatre demandes de service.

Lundi soir dernier, une panne a eu lieu au TCV, vers 15h55. Le chauffeur de l'autobus en panne a discuté avec le chauffeur de l'autobus suivant, qui s'est placé à une autre porte afin de faire embarquer les usagers, mais rien n'a été dit aux usagers qui étaient en ligne. L'autobus est donc parti presque vide.

La variation de kilométrage de la facturation des taxis de Carignan est de plus en plus évidente : ils ont chargé 1 143 km contre 1 366 km réels. Une variation de plus de 19 %.

Il est demandé de faire une résolution afin d'éliminer une partie du service du Centre jeunesse, car ce circuit coûte cher et il n'a pas su prouver sa nécessité, tel que stipulé au Centre jeunesse.



Il est, aussi, discuté qu'il y a de plus en plus de gens d'ailleurs qui se stationnent au stationnement incitatif de Chambly, ce qui engendre moins de disponibilité pour les résidents de cette même ville. Il est demandé de vérifier s'il y a un moyen de facturer aux autres villes une plus grosse part des coûts. On conclut que ce serait plutôt difficile à faire.

Monsieur Jean-Guy Legendre, administrateur et représentant de la Ville de Carignan, demande s'il serait possible, lors de tempête, que l'inspecteur soit au stationnement incitatif de Chambly, afin de pouvoir diriger et informer la clientèle en temps réel. Le transporteur explique que de leur côté, lors de tempête de neige, ils tentent de prendre des initiatives avec ses chauffeurs, afin de diminuer les retards et d'aviser la clientèle.

Monsieur David Viannay confirme que les tableaux statistiques seront refaits en incluant une section suivi, tel que demandé à la séance précédente. De plus, on lui demande de transmettre les statistiques d'opérations à monsieur Rémi Raymond, greffier de la municipalité de Carignan.

4.1 IDENTIFICATION DE L'ENDROIT LE PLUS APPROPRIÉ POUR L'INSTALLATION D'UN ABRIBUS A CARIGNAN

Afin de répondre à certaines questions posées par monsieur Jean-Guy Legendre, administrateur et représentant de la municipalité de Carignan, ce point a été ajouté à l'ordre du jour.

Dans un courriel, il était demandé s'il était possible de déterminer et d'exposer le choix et les raisons du choix de l'endroit, le plus approprié, pour l'installation d'un abribus à Carignan.

Il est expliqué que l'endroit, le plus propice, pour l'installation d'un abribus serait au coin des rues Gilbert-Martel et Bellerive. Il a été jugé, qu'à cet endroit, ce serait sécuritaire pour les usagers et que cela comblerait le besoin de la clientèle, qui est suffisamment nombreuse à cet endroit.

4.2 DEMANDE D'AJOUT D'UN DÉPART LE MATIN ET LE SOIR SUR LE CIRCUIT 19

Cette demande provient du courriel discuté au point précédent et demandait, dans ce cas-ci, s'il était possible d'ajouter un départ le matin et un le soir sur le circuit 19 de Carignan vers Montréal et vice versa. Cette demande provenait d'un utilisateur qui emprunte ce circuit. Le client mentionne que sur ce circuit, il y a un grand achalandage et croit que les usagers utiliseraient beaucoup plus ce circuit, s'il y avait un deuxième départ à l'horaire. L'utilisateur mentionne, même, qu'il fera un petit sondage auprès des usagers actuels et potentiels du circuit.

La Ville de Carignan suggère d'ajouter un départ vers 16h. Il est discuté que le nombre de services des circuits dépend de la quote-part de la Ville. On devra valider selon la quote-part 2009 et les « charges back » à faire pour 2008.

4.3 AFFICHAGE DES ARRETS

Dans ce même courriel, il était demandé de corriger, sur le site Internet, le nom des rues Henriette/Albanie par Henriette/Albani et des rues Grande-Allée/rue Dumaine par Grande-Allée/rue Du Domaine.

Il est confirmé que l'affichage du site Internet sera corrigé.

Monsieur Fernandez, représentant de Véolia, quitte à la fin de ce point.

5 CORRESPONDANCE

Correspondance reçue :

- 5.1. Municipalité de Marieville – 2008-11-20 / réf. : Délégation de compétence en matière de transport en commun pour l'année 2009;



- 5.2. Municipalité de Saint-Mathias – 2008-12-12 / réf. : Résolution numéro 08-12-23531 (9.1) – Adoption de l'entente de service de transport en commun pour l'année 2009;
- 5.3. Ville de Carignan – 2008-12-12 / réf. : Emprise ferroviaire – Territoire de Carignan;
- 5.4. Ministère des Transports du Québec – 2009-01-5 / réf. : Avance de subvention – Projet d'acquisition d'un système intégré de vente et perception;
- 5.5. Communauté métropolitaine de Montréal – 2009-01-9 / réf. : Dossier du financement et de la gouvernance des services de transport en commun métropolitain.

Correspondance envoyée :

- 5.6. Agence métropolitaine de Transport – 2008-12-18 / réf. : CIT CRC – Amélioration de service – Règlement n° 03-2008 – Modifications et ajouts de service.

La correspondance suivante a été déposée lors de l'assemblée :

- ❖ Municipalité de Marieville – 2009-01-07 / réf. : Délégation de compétence en matière e transport en commun pour l'année 2009;
- ❖ Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances – 2009-01 / réf. : Introduction des nouveaux formulaires « Déclaration annuelle anticipée transitoire » et « Attestation de l'employer transitoire »;
- ❖ Orléans Express – 2009-01-13 / réf. : Offre de service : savoir-faire et expertise face aux transporteurs privés pour l'exploitation de services destinés à leurs citoyens;
- ❖ Finances Québec – 2009-01-15 / réf. : État de compte.

6 AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR

6.1 2009-010 RÉSOLUTION ADOPTANT LA RÉSOLUTION DE SAINT-MATHIAS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 08-12-23531 (9.1) reçue de la municipalité de Saint-Mathias;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 31 489 \$ est conforme au budget 2009;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Michel Lavigne
Appuyé de : Monsieur Louise Bisailon-Marcil
Et résolu à : L'unanimité

D'accepter la résolution numéro 08-12-23531 reçue de la municipalité de Saint-Mathias.

ADOPTÉE

6.2 2009-011 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 01-2009

Un avis de motion a été donné par monsieur Donald Pelchat, administrateur, relativement à la modification des circuits 100 de 14h55 en circuit 2 à 14h40, ainsi que l'ajout de trois (3) départs pour respecter l'Article 22.6 de la Convention de transport en commun de personne; soit d'ajouter un (1) circuit 100 à 7h37, du TCV vers le stationnement incitatif de Chambly et aussi, d'ajouter deux (2) départs sur le circuit 100 à 14h08 et à 14h40, du stationnement incitatif de Chambly vers le TCV.



6.3 2009-012 AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 02-2009

Un avis de motion a été donné par monsieur Michel Lavigne, administrateur, relativement à l'abolition des départs additionnels, accordés par le règlement 05-2007, desservant le Centre jeunesse; soit de supprimer le départ du circuit 6 de 22h25, en provenance de Richelieu et de supprimer le départ du circuit 100 de 16h23, en provenance du TCV.

6.4 2009-013 RÉSOLUTION MODIFICATION AU CIRCUIT 23

CONSIDÉRANT QUE le circuit 23 quitte Saint-Mathias-sur-Richelieu à 6h30 en direction de Longueuil;

CONSIDÉRANT QUE le circuit 23 permet à la population de Saint-Mathias-sur-Richelieu de rejoindre l'arrêt chemin des Patriotes/12^{ième} Avenue, pour correspondre vers le circuit 4 de 6h30, en direction de Montréal, dont la correspondance est prévue à 6h40;

CONSIDÉRANT QUE le circuit 23 manque la correspondance avec le circuit 4 vers Montréal;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Michel Lavigne
Appuyé par : Monsieur Jean-Guy Legendre
Et résolu à : L'unanimité

D'avancer le départ de cinq minutes pour tous les arrêts qui précèdent l'arrêt chemin des Patriotes/12^{ième} Avenue, soit :
Saint-Mathias-sur-Richelieu :

- ❖ Plaza/chemin des Patriotes 6h25;
- ❖ Chemin des Patriotes/Terrasse Robert 6h26;
- ❖ Chemin des Patriotes/des Épinettes 6h27;
- ❖ Chemin des Patriotes/Massé 6h29;
- ❖ Chemin des Patriotes/Rivières des Hurons 6h31;
- ❖ Chemin des Patriotes/Maisons mobiles 6h33;
- ❖ Chemin des Patriotes/12^{ième} Avenue 6h35.

ADOPTÉE

6.5 2009-014 CLAUSE CARBURANT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire encourager le transporteur afin qu'il puisse améliorer la composition des véhicules de son parc;

CONSIDÉRANT la demande du transporteur, de lui venir en aide suite à des pertes financières, dues en partie à l'augmentation du prix de l'essence;

CONSIDÉRANT que l'augmentation importante du prix de l'essence est indépendante de la volonté du transporteur et du CIT Chambly-Richelieu-Carignan;

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition au contrat liant le transporteur au CIT, n'oblige ce dernier à assumer une hausse du prix de l'essence mais que le CIT Chambly-Richelieu-Carignan veut faire preuve de bonne volonté;

CONSIDÉRANT que le CIT Chambly-Richelieu-Carignan peut absorber ce coût additionnel dans ses états financiers 2008;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Donald Pelchat
Appuyé de : Monsieur Ken Moquin
Et résolu à : L'unanimité



D'allouer au transporteur Véolia Transport, un montant forfaitaire de 70 000 \$, afin de compenser ses pertes, dues à l'augmentation du prix de l'essence. Ce paiement est fait en règlement complet et final de toute réclamation sur l'essence au 31 décembre 2008. Le Conseil se réserve un droit discrétionnaire pour les compensations financières reliées à la hausse du prix de l'essence pour les années à venir.

Il est convenu et entendu que ce paiement ne doit pas être et ne sera pas interprété comme une admission de responsabilité de la part du CIT à l'égard des pertes subies par le transporteur notamment suite à l'augmentation du coût de l'essence.

ADOPTÉE

7 VARIA

7.1 CARTES À PUCES

Madame Murielle Allatt, directrice générale adjointe, explique les derniers développements et prochaines étapes de la carte à puces.

Madame Murielle Allatt ajoute que nous étudions présentement la possibilité d'installer un Centre de services (CS), afin de desservir les étudiants et personnes âgées (tarifs réduits et intermédiaires), dans un endroit plus local. Nous croyons qu'une bibliothèque ou qu'un centre des loisirs serait l'idéal.

Madame Murielle Allatt demande, aux membres du Conseil, de recommander un lieu et demande le nom de personnes contacts, afin de faire une première démarche auprès d'eux. Elle confirme, aussi, que l'endroit choisi pourra bénéficier d'une commission allant de trois à cinq pour cent (3 à 5 %) sur les ventes.

On suggère de contacter Monsieur Richard Coulombe du service des loisirs de la Ville de Chambly, afin de faire un premier contact et de voir la possibilité d'installer un CS.

7.2 AVIS JURIDIQUE – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Me Thurber, de la firme Bélanger Sauvé, a analysé les différents documents, et elle nous confirme que nous n'avons pas le droit de retenir le dernier paiement et nous ne pouvons forcer Géomap à signer le document sur la propriété intellectuelle. Monsieur Jacques Deslauriers, directeur général adjoint aux opérations, mentionne, qu'aussitôt que les modifications demandées seront faites sur le site Internet, que le paiement devra être relâché.

Pour ce qui est de la cartographie, nous pensons à acheter un logiciel, Map Info, qui nous permettrait de modifier les circuits, par exemple, sur notre site Internet. La licence pour ce programme coûte environ 3 500 \$ et une formation est incluse. Le coût de la licence pourrait être partagé par d'autres CIT.

7.3 SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION

Monsieur Jacques Deslauriers, directeur général adjoint aux opérations, dépose une entente signée par Véolia Transport confirmant sa participation financière au projet S.A.E.

8. 2009-015 LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Madame Louise Bisailon-Marcil
Appuyée par : Monsieur Donald Pelchat
Et résolu à : L'unanimité

De tenir la prochaine assemblée régulière le 26 février 2009 à l'Hôtel de Ville de Chambly.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

10. 2009-016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Monsieur Ken Moquin
Appuyé par : Monsieur Michel Lavigne
Et résolu à : L'unanimité

De lever l'assemblée à 21h09.

ADOPTÉE

Normand Houle
Président

Louise Boucher
Secrétaire-trésorière